

## **Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024, 1<sup>ère</sup> série**

---

**Crédit demandé : CHF 200'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles  
M. G. Reichen, Syndic

## TABLE DES MATIÈRES

|  |   |
|--|---|
| 1. Objet du préavis .....  | 3 |
| 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires .....  | 3 |
| 3. Crédits supplémentaires demandés en 1 <sup>ère</sup> série.....   | 3 |
| 3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel .....   | 3 |
| 3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel .   | 3 |
| 3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles .....   | 4 |
| 3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgente et imprévisibles .....  | 4 |
| 3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle .....   | 4 |
| 3.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle .....                                       | 5 |
| 3.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d’être engagées par la Municipalité .....                    | 5 |
| 3.4.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d’être engagées par la Municipalité..... | 6 |
| 4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2024, 1 <sup>ère</sup> série .....   | 7 |
| 5. Incidences sur le budget 2024.....  | 9 |
| 6. Communication .....   | 9 |
| 7. Conclusions.....  | 9 |

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1<sup>ère</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal 2024.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 200'000.00.

## 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquels ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont la possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, etc.) ;
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

## 3. Crédits supplémentaires demandés en 1<sup>ère</sup> série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2024, 1<sup>ère</sup> série :

### 3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

#### Dépenses urgentes et imprévisibles

**Service urbanisme et environnement :** Remplacement d'une maladie longue durée. Compensation partielle par la perte de gain.

#### 3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

|   |            |                   |
|---|------------|-------------------|
| Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel | CHF        | 30'000.00         |
| Compensation partielle par augmentation des revenus             | CHF        | <u>-20'000.00</u> |
| <b>Crédits suppl. (montant net) – Charges de personnel</b>      | <b>CHF</b> | <b>10'000.00</b>  |

### 3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

#### **130 – Service des ressources humaines**

Compte : 3092 Frais de recherche de personnel  
 Budget : CHF 60'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Frais d'assessments et d'annonces (pack Jobup) non prévus suite à plusieurs départs.

#### **512 – Bâtiments scolaires**

Compte : 3123 Achat et consommation d'électricité  
 Budget : CHF 352'200.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 35'000.00

Pavillon du Collège de Chamblandes : erreur de comptage de la part du fournisseur d'énergie (coefficient et tarif double).

#### **3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgente et imprévisibles**

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs é des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

|  |            |                  |
|--|------------|------------------|
| Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles         | CHF        | 55'000.00        |
| Augmentation des revenus   | CHF        | 0.00             |
|  |            | <hr/>            |
| <b>Crédits suppl. (montant net) – Dépenses urgentes et imprévisibles</b> | <b>CHF</b> | <b>55'000.00</b> |

### 3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

#### **170 – Centre sportif de Rochettaz – Tennis**

Compte : 3145 Entretien des parcs et des zones de loisirs  
 Budget : CHF 83'600.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Remise en état des poteaux et treillis endommagés sur les courts 6 et 7 : CHF 6'000.00  
 Réparation de 2 murs endommagés et pose d'une clôture : CHF 14'000.00

Ces dégâts ont été occasionnés par un coup de vent lors du démontage de la bulle d'hiver. Remboursement intégral de l'assurance du Tennis Club de Pully.

**510 – Classes enfantines, primaires**

Compte : 3123 Achat et consommation d'électricité  
 Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Montant supplémentaire relatif à l'électricité concernant la location de locaux pour la direction de l'établissement scolaire, son secrétariat et la bibliothèque primaire à la Rue C.-F. Ramuz 43 (selon préavis n°23-2022, accepté par le Conseil communal le 7 décembre 2022). Le montant inclus dans le préavis était une estimation effectuée au moment de l'élaboration de ce dernier.

**812 – Réseau d'eau**

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertises  
 Budget : CHF 64'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 15'000.00

Conformément à la législation en vigueur et afin de garantir la qualité de l'eau, des analyses bactériologiques doivent obligatoirement être réalisées sur le réseau d'eau potable, les douches accessibles au public et les piscines (autocontrôle). L'ordonnance fédérale qui régit ces contrôles (Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douches accessibles au public) a été mise à jour le 1<sup>er</sup> février 2024 et stipule que des paramètres supplémentaires doivent être analysés, ce qui induit une hausse des coûts d'analyse qui n'était pas prévisible lors de l'élaboration du budget 2024.

**3.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

|  |            |                   |
|--|------------|-------------------|
| Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale         | CHF        | 45'000.00         |
| Augmentation des revenus   | CHF        | <u>-20'000.00</u> |
| <b>Crédits suppl. (montant net) – Dépenses liées à une base légale</b> | <b>CHF</b> | <b>25'000.00</b>  |

**3.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité**

**130 – Service des ressources humaines**

Compte : 3091 Frais formation professionnelle  
 Budget : CHF 96'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 30'000.00

Deux brevets fédéraux supplémentaires.

### **141 – Aide humanitaire et coopération au développement**

Compte : 3659 Aide humanitaire et coopération développement  
 Budget : CH 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 30'000.00

Lors de la séance du 6 décembre 2023, le Conseil communal a décidé de mettre à zéro le compte « aide humanitaire et coopération au développement ». Déposé par la Commission des finances, cet amendement, voté par une faible majorité du Conseil, reposait sur l'argument que l'aide au développement n'entraîne pas dans la mission de service public de la Commune, celle-ci étant une tâche de la Confédération.

Vérification faite auprès des principaux bénéficiaires de l'aide apportée par la Commune ces dernières années, il s'avère que la majorité d'entre elles ne sont financées que marginalement par la Confédération (entre 0 et 25% de leurs sources de financement). Ainsi, les associations soutenues sont largement dépendantes de soutiens institutionnels et notamment de ceux apportés par les communes.

### **350 – Bâtiments locatifs**

Compte : 314101 Travaux de rénovation domaines  
 Budget : CHF 255'300.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 50'000.00

Alpes 16 : Travaux de rénovation et de mise aux normes de la boulangerie suite au changement de locataire. Mise en conformité des installations électriques, mise aux normes PMR, réfection des surfaces (sols et murs).

#### ***3.4.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité***

|   |            |                   |
|---|------------|-------------------|
| Total crédits supplémentaires non engagés par Municipalité  | CHF        | 110'000.00        |
| Augmentation des revenus                                    | CHF        | <u>0.00</u>       |
| <b>Crédits suppl. (montant net) – Dépenses non engagées</b> | <b>CHF</b> | <b>110'000.00</b> |

#### 4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2024, 1<sup>ère</sup> série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1<sup>ère</sup> série de l'année 2023 se présentent de la manière suivante :

|  |            |                   |
|--|------------|-------------------|
| Crédits supplémentaires – Charges de personnel   | CHF        | 30'000.00         |
| Crédits supplémentaires – Dépenses urgentes et imprévisibles                               | CHF        | 55'000.00         |
| Crédits supplémentaires – Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle | CHF        | 45'000.00         |
| Crédits supplémentaires – Dépenses non engagées  | CHF        | <u>110'000.00</u> |
| <b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)</b>                           | <b>CHF</b> | <b>240'000.00</b> |
| Compensation par diminution de charges   | CHF        | 0.00              |
| Compensation par augmentation des revenus  | CHF        | -40'000.00        |
| Diminution des revenus   | CHF        | <u>0.00</u>       |
| <b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)</b>                            | <b>CHF</b> | <b>200'000.00</b> |

| Description des crédits supplémentaires  | Chapitre | Rubrique budgétaire | Montant au budget (en CHF) | Crédits supplémentaires demandés |                           |                                |
|--|----------|---------------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
|  |          |                     |                            | Augm. de charges (en CHF)        | Augm. de revenus (en CHF) | Diminution de charges (en CHF) |
| <b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u></b>  |          |                     |                            |                                  |                           |                                |
| <b>Total des charges relatives au personnel</b>  |          |                     |                            | <b>30'000</b>                    | <b>20'000</b>             | <b>0</b>                       |
| <b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u></b>                                  |          |                     |                            |                                  |                           |                                |
| Frais de recherche du personnel  | 130      | 3092                | 60'000                     | 20'000                           | 0                         | 0                              |
| Coll. Chamblandes – Erreur comptage électr.  | 512      | 3123                | 352'200                    | 35'000                           | 0                         | 0                              |
| <b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</b>                               |          |                     |                            | <b>55'000</b>                    | <b>0</b>                  | <b>0</b>                       |
| <b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u></b>    |          |                     |                            |                                  |                           |                                |
| Centre sportif Rochettaz – Remise en état  | 170      | 3145                | 83'600                     | 20'000                           | 20'000                    | 0                              |
| C.-F. Ramuz 43 – Electricité   | 510      | 3123                | 0                          | 10'000                           | 0                         | 0                              |
| Réseau eau – Analyses bactériο-chimiques   | 82       | 3185                | 64'400                     | 15'000                           | 0                         | 0                              |
| <b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</b> |          |                     |                            | <b>45'000</b>                    | <b>20'000</b>             | <b>0</b>                       |
| <b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</u></b>   |          |                     |                            |                                  |                           |                                |
| Frais de formation du personnel  | 130      | 3091                | 96'000                     | 30'000                           | 0                         | 0                              |
| Aide humanitaire et coopération au développmt  | 141      | 3659                | 0                          | 30'000                           |                           |                                |
| Alpes 16 – Travaux rén. + mise aux normes  | 350      | 314101              | 255'300                    | 50'000                           | 0                         | 0                              |
| <b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</b>  |          |                     |                            | <b>110'000</b>                   | <b>0</b>                  | <b>0</b>                       |
| <b>Total des crédits supplémentaires au budget 2024 – 1ère série</b>   |          |                     |                            | <b>240'000</b>                   | <b>40'000</b>             | <b>0</b>                       |

## 5. Incidences sur le budget 2024

|   | <u>Charges</u><br><u>(en CHF)</u> | <u>Revenus</u><br><u>(en CHF)</u> | <u>Résultat</u><br><u>(en CHF)</u> |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Budget 2024 voté par le Conseil communal            | 180'079'395.00                    | 171'118'400.00                    | -8'960'995.00                      |
| Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2024 | 240'000.00                        | 40'000.00                         | -200'000.00                        |
| <b>Totaux</b>                                       | <b>180'319'395.00</b>             | <b>171'158'400.00</b>             | <b>-9'160'995.00</b>               |

## 6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 10-2024 du 27 mars 2024,  
vu le rapport de la Commission des finances,

### décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2024, 1<sup>ère</sup> série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 200'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

  
G. Reichen



Le secrétaire

  
Ph. Steiner